

Trop près de l'église, le bar doit fermer

La cour d'Aix-en-Provence en a décidé ainsi. Pour 2 m de trop. Mais, à La Motte (Var), le patron de bistrot, soutenu par la population, entre en résistance.

Imaginez la levée de boucliers en Bretagne, en Normandie ou dans les Pays de la Loire, si tous les bistrotiers situés à moins de 40 m de l'église devaient fermer boutique ! C'est pourtant la mésaventure qui arrive au bar *Les Cascades*, à La Motte, une commune de 2 400 habitants, dans le Var. Hier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné la fermeture de l'estaminet. Reconnu coupable « **d'ouverture d'un débit de boissons en zone protégée** », le commerçant, Erick Beruti, est également condamné à 50 € d'amende.

C'est une loi de 1978 qui interdit toute création de débit de boissons, dans les communes de moins de 10 000 habitants, « **à moins de 40 mètres d'une église, d'une école, d'un cimetière ou d'une prison** ». Pour les villes de plus de 10 000 habitants, la distance réglementaire est de 60 m.

Pas de panique dans nos villages: la loi n'étant pas rétroactive par principe, tous les cafés créés avant 1978 ne sont pas concernés. Mais à La Motte, le bar *Les Cascades* a ouvert en 2004, du moins à son emplacement actuel: « **À 38 mètres exactement de l'église Saint-Victor** », ont mesuré les Douanes du Var. Le procureur de Draguignan avait donc saisi le tribunal correctionnel.

« **38 m ? Non, le bar est situé à exactement 40 m et trois millimètres de l'église** », avait estimé Alain Bernardot, président du tribunal de Draguignan. Le 21 février der-



Erick Beruti, 46 ans, et son épouse Marion, tiennent le bar Les Cascades (à droite) à deux pas de l'église.

nier, le tribunal relaxait Erick Beruti. Le soir même, tournée générale aux Cascades.

« Pas question de fermer ! »

Mais le procureur a fait appel. Et hier, la cour d'Aix-en-Provence a contredit le jugement du tribunal de Draguignan. Était-ce la gueule de bois, hier soir aux Cascades ? Pas du tout. « **On est le seul bar du village, on fait tabac, presse et loto, 365 jours sur 365, de 6 h à 21 h, on rend service à la population et on**

ne fait de mal à personne, nous répond Erick Beruti. **On va se pourvoir en cassation, pas question de fermer !** » Dès ce matin, une pétition va circuler à La Motte. Le village est prêt à entrer en résistance. « **L'autre jour un touriste m'a dit: je cherchais le bistrot du village, et je l'ai trouvé grâce au clocher !** », raconte encore le bistrotier.

Avec beaucoup d'humour, lui aussi, le maire de La Motte et ancien bâtonnier des avocats de Draguignan, Yves Rosé, avait ainsi plaidé devant le tribunal: « **Le code**

de la route s'imposant aussi aux piétons, ceux qui partent de l'église après la messe pour aller boire un coup sont obligés de traverser la route par les passages protégés. Et donc, de parcourir 98 m, s'ils passent par la droite, 82 m s'ils passent par la gauche ». On serait donc au-delà des 40 m. Non pas à vol d'oiseau. Mais à foulée de villageois. Marcel Pagnol en aurait fait un film.

Michel TANNEAU.

Nitrates: Bruxelles pourrait accorder un sursis

La France pourrait bénéficier d'un sursis dans le dossier des nitrates bretons. Bruxelles renoncerait à demander 28 millions d'euros d'amende.

Ouf, ou presque ! Paris pourrait échapper à l'amende de 28 millions d'euros que s'appropriait à lui infliger la Cour de Justice européenne. Une sanction décidée pour non-conformité de neuf bassins versants bretons au regard des normes de rejet de nitrates.

Stavros Dimas, le commissaire européen à l'Environnement, a en effet prévenu hier le ministre français de l'Agriculture qu'il allait proposer à la Commission européenne de renoncer provisoirement à cette amende. Et donc de ne pas demander à la Cour de justice de l'Union européenne de la rendre exécutoire. Officiellement, c'est la semaine prochaine que la Commission prendra sa position, mais elle suivra sans doute celle de son commissaire à l'Environnement.

Quasi-victoire

Cette quasi-victoire de Michel Barnier vient ponctuer une affaire qui a occupé la Bretagne, ainsi que le ministre et ses services, durant tout l'été. En cause, les rejets de nitrates d'environ 2 000 exploitations



Le ministre de l'Agriculture Michel Barnier a rétabli la confiance avec la Commission européenne.

porcines, bovines (lait et viande) ou maraîchères, dans neuf bassins versants. Lassée de ne pas voir at-

teints ses objectifs environnementaux, Bruxelles décidait de frapper fort et d'obtenir une lourde sanction financière.

Dès sa prise de fonction, Michel Barnier s'attela à ce dossier « **pour rétablir la confiance de la Commission européenne vis-à-vis de la France** », selon ses propres termes. Un plan d'adaptation et d'aides était adopté, dont le décret est paru la semaine dernière.

Un diagnostic de chaque exploitation a été lancé afin d'évaluer les conséquences économiques d'une réduction des rejets. Le tout représente, selon Michel Barnier, un budget d'environ 80 millions d'euros. La décision a été également prise de fermer quatre stations de captage d'eau, ce qui concentre le problème à résoudre sur cinq bassins versants. Moyennant quoi, « **la confiance** » a semble-t-il été rétablie entre Bruxelles et Paris. Une confiance qui n'exonère pas les agriculteurs concernés de la nécessité de réduire leurs rejets de nitrates, bien au contraire.

Hervé PLAGNOL.

Rachida Dati ne veut pas répondre à Eva Joly

L'ex-magistrate critique la volonté de Sarkozy de dépénaliser le droit des affaires. « Je n'ai pas lu ses déclarations », répond la garde des Sceaux.

NANTES. - Rachida Dati, en déplacement hier à Nantes, n'a guère été loquace sur les dossiers qui agitent son ministère. Et notamment sur les déclarations de l'ex-juge d'instruction Eva Joly, qui s'inquiète des projets de dépénalisation du droit des affaires.

Le 30 août, devant le Medef, le président Sarkozy avait suggéré que certains contentieux encombrant les tribunaux correctionnels soient réglés sur le plan civil. Des propos qui font bondir Eva Joly: « **Ce serait une grave erreur. Je ne comprends pas ce pays qui responsabilise ses enfants et ses fous, mais désresponsabilise ses élites** », a-t-elle déclaré à *France Info*. Elle n'hésite pas à comparer « **les méthodes suggérées** » par Sarkozy à celles de Silvio Berlusconi. Réponse de Rachida Dati: « **Je n'ai pas lu les déclarations de Mme Joly.** »

Et les deux nouveaux départs de son cabinet, après la première vague de cet été ? La Garde des sceaux n'est pas plus bavard. « **Je me suis séparée de mon directeur de cabinet en juillet. Nous avons refait l'équipe. Pas d'autres commentaires.** » Dans le nouveau cabinet présenté hier, figure notamment François Guéant, 32 ans, fils du secrétaire général de l'Élysée Claude Guéant, et suppléant du député du Morbihan Loïc Bouvard. Avocat de formation, il est nommé conseiller pour les droits des victimes.

Questionnée sur le conflit avec les



Rachida Dati, la ministre de la Justice a visité, hier, le Casier judiciaire national qui consigne un million de condamnations par an.

syndicats de la magistrature, au sujet de la récente loi sur les peines planchers, Rachida Dati laisse à son porte-parole le soin de répondre: « **Le dialogue est ouvert avec les juges. Mais nous avons des réformes à accomplir. C'est ce que veulent les Français.** »

Casier judiciaire national

À Nantes, hier, la ministre de la Justice a échangé avec les très jeunes mamans du Centre éducatif Anjorran, qui permet à une trentaine de mineurs en difficulté d'être accueillies avec leur enfant. Elle a

aussi visité le Casier judiciaire national. Il consigne un million de condamnations par an et gère le Fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles (Fijais), qui comprend le nom de 38 000 personnes condamnées.

Aux 256 agents du Casier judiciaire, la ministre a promis le renfort imminent de 15 vacataires, pour amortir la charge générée notamment par la connexion progressive des casiers judiciaires européens. « **Elle permettra aux juridictions françaises d'appliquer la récente loi sur la récidive en tenant compte d'une condamnation étrangère.** »

Le passeur malaisien raconte sa filière

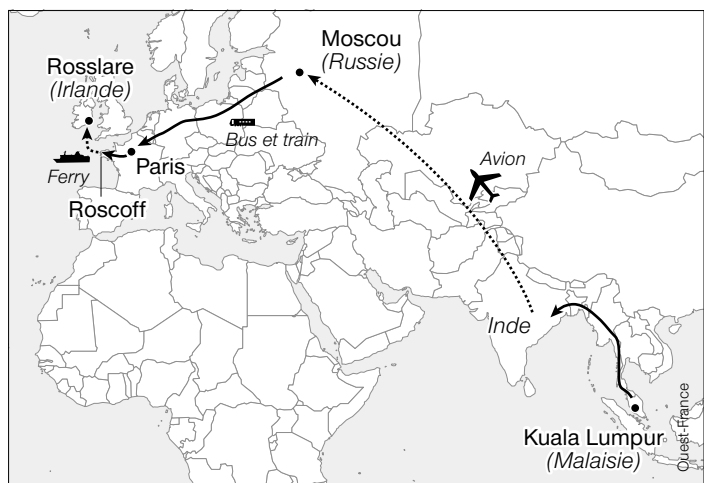
Parti d'Asie, il tentait de faire passer clandestinement deux Sri-Lankais en Irlande. Le voyage s'est terminé au tribunal de Cherbourg.

CHERBOURG. - Le jeune passeur malaisien venait de traverser l'Asie et l'Europe, avec un client, puis un deuxième. Il a été stoppé lors de l'ultime étape, le 2 septembre, au port de Rosslare (Irlande). Les autorités irlandaises l'ont renoué par ferry, jusqu'à Cherbourg, où il était jugé, hier, en comparution immédiate.

Ooi Shiang Jenk a 24 ans, mais l'allure d'un enfant. À la barre, il reconnaît son implication « **occasionnelle** », dans une filière clandestine bien organisée. Par l'intermédiaire d'un interprète, il donne au tribunal correctionnel de nombreux détails sur le long périple organisé, depuis Kuala Lumpur, par le chef du réseau, un certain « **Uncle** » et sa concubine.

Six mois de prison ferme

« **Je suis parti de Malaisie en compagnie d'un clandestin sri lankais.** » Dans ses bagages, de l'argent pour les frais de route, des téléphones portables et des puces pour chaque pays traversé. « **Ainsi Uncle pouvait me rejoindre à tout**



moment pour me donner ses instructions », explique Ooi Shiang Jenk. Le convoyeur utilise son vrai passeport pour passer les frontières. Son client, lui, a reçu un faux passeport malaisien.

Partis en avion, via l'Inde, les deux voyageurs font escale à Moscou. Puis, en train et en bus, traversent les pays baltes et l'Allemagne, jus-

qu'à une zone d'attente à Paris. C'est là, dans un centre d'accueil clandestin, que le passeur, toujours en lien téléphonique avec son donateur d'ordres, prend en charge son deuxième candidat à l'émigration. Le convoyeur emmène ses deux clients jusqu'à Roscoff (Finistère), où ils embarquent pour Rosslare. Au pays, Ooi Shiang Jenk est ven-

deur de caoutchouc. Bientôt papa, il espérait augmenter ses maigres gains grâce aux dollars que les passeurs lui avaient fait miroiter. « **600 au départ, 400 à l'arrivée si l'opération réussit** », avait promis Uncle, qui demande quant à lui « **10 000 dollars** » à chacun des candidats à l'exil.

Hier soir, le jeune passeur a dormi à la maison d'arrêt de Cherbourg. Le tribunal l'a condamné à six mois de prison ferme et à l'interdiction du territoire national pour une durée de cinq ans. Les deux Sri-Lankais devraient être reconduits à la frontière.

Depuis la fermeture du centre de Sangatte, le port de Cherbourg vit au rythme des migrants clandestins qui espèrent une vie meilleure, de l'autre côté de la Manche. Fréquentes aussi sont les reconduites à la frontière prononcées par le tribunal correctionnel, ou les condamnations de passeurs trouvant auprès des réfugiés, majoritairement irakiens, un moyen facile de gagner de l'argent.

Odile LAUNAY MASSOT.

Politique en bref

Nicolas Sarkozy demain à Mulhouse, chez Bockel

Cela ne s'était pas produit depuis Valéry Giscard d'Estaing en 1976: le Conseil des ministres se décentralise, demain, en Alsace, « pour montrer qu'en France, il n'y a pas que Paris, il y a aussi des capitales régionales », a déclaré l'Élysée. Le choix de l'Alsace pour ce premier conseil décentralisé est lié à une promesse du président de la République. Nicolas Sarkozy avait voulu ainsi désamorcer la grogne des élus UMP alsaciens, fort mécontents que l'ouverture aille jusqu'à la nomination Jean-Marie Bockel, maire ex-PS de Mulhouse, comme secrétaire d'État à la Coopération et la Francophonie. Le Conseil des ministres sera précédé par une visite de Nicolas Sarkozy dans les deux départements alsaciens, sur le thème de l'Aménagement et du développement du territoire.

Hervé Morin vendredi en Afghanistan

Le ministre de la Défense Hervé Morin (photo) effectuera, vendredi et samedi, sa première visite sur le théâtre afghan, où il rappellera les priorités de la France - formation de l'armée afghane et reconstruction - avant de se rendre dimanche au Qatar. Hervé Morin commencera sa tournée, vendredi, par une visite de quelques heures à Douchanbé, capitale du Tadjikistan, où sont stationnés six Mirage de l'armée de l'air française qui opèrent dans le ciel afghan pour soutenir les troupes de l'Otan engagées au sol.



Alain Lambert chargé d'une mission de clarification

François Fillon a lancé, hier, une mission d'étude du partage des rôles entre l'État et les collectivités territoriales. L'actuelle répartition des compétences « est caractérisée par un enchevêtrement et des redondances qui nuisent à la transparence et à l'efficacité », écrit le Premier ministre dans une lettre au sénateur Alain Lambert (UMP-Orne), qu'il charge d'animer ce groupe de travail. L'étude, qui doit aboutir le 15 novembre, s'inscrit dans la révision des politiques publiques annoncée par le gouvernement en juin. Elle devra notamment aussi s'intéresser « aux relations financières entre l'État et les collectivités » ainsi qu'aux « contraintes, notamment réglementaires, que l'État fait peser » sur celles-ci.



Alain Lambert.

La police financière enquête sur Claude Chirac

La police financière a été chargée d'une enquête sur la fille de l'ancien président de la République, Claude Chirac, conseillère à la mairie de Paris de 1989 à 1993 et salariée d'une société privée. Dans ce dossier, vingt personnes sont poursuivies, soupçonnées d'avoir attribué des emplois de complaisance ou d'en avoir bénéficié, lorsque Jacques Chirac puis Jean Tiberi étaient maires. L'hebdomadaire *Le Point* laisse entendre que Claude Chirac pourrait être bientôt convoquée. Hier, son entourage a fait savoir qu'elle n'a reçu aucune convocation.

Royal assume sa part de la défaite

Ségolène Royal, qui fut la candidate du PS à la présidentielle, assume. « J'assume sans problème ma part de responsabilité, mais ce qui nous a le plus manqué, c'est le temps pour mener jusqu'à son terme la mutation de notre parti et de son projet politique », affirme l'ex-candidate dans *Paris-Match*. « Les Français ont bien senti cet inachèvement et, entre nous, ces décalages, parfois ces contradictions qui persistaient », dit-elle. Elle reconnaît aussi « qu'il y a eu parfois de l'improvisation dans la communication et de la désorganisation, encore une fois faute de temps ».

Une cache autonomiste en Pyrénées-Atlantiques

La gendarmerie a découvert, hier matin, à Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques) une « cache », contenant notamment des documents, d'un mouvement lié à la mouvance autonomiste basque française. En milieu d'après-midi, des artificiers étaient sur place pour fouiller cette cache, en raison de la présence éventuelle d'explosifs. Des « documents » ont été découverts, mais aucune autre précision n'a été apportée sur la nature de ces documents et le nom du mouvement basque autonomiste français concerné. Une recrudescence des actions violentes dirigées contre le développement de l'immobilier au Pays basque, prenant notamment pour cible des résidences secondaires ou des agences immobilières des Pyrénées-Atlantiques, a été observée cet été.

Les Verts préparent le Grenelle de l'environnement

Les Verts tiendront, ce week-end, à Paris, un conseil national consacré au Grenelle de l'environnement et à la réforme interne du parti, deux thèmes déjà dominants lors de leurs journées d'été de Quimper il y a deux semaines. Concernant le « Grenelle » prévu en octobre, les Verts prévoient, samedi après-midi, un débat sur les propositions incontournables qu'ils voudraient voir émerger de ce processus. Six groupes de travail ayant été mis en place par le gouvernement, ils devraient faire six ou douze propositions-phares.

Globalisation: Védrine remet son rapport

Hubert Védrine (photo), l'ancien ministre des Affaires étrangères de Lionel Jospin, a remis, hier, à Nicolas Sarkozy, le rapport qui lui avait été commandé sur la place de la France dans le monde. Selon lui, la France doit passer, sur la question de la globalisation, d'une attitude de méfiance « stérile » à une attitude dynamique « autour d'un consensus que pourraient formuler les autorités politiques, aussi bien la majorité que l'opposition ». Hubert Védrine s'interroge aussi sur la politique étrangère. Il estime que si une certaine « occidentalisation » de cette politique peut se justifier, il lui paraît néanmoins important « de continuer à avoir une politique étrangère française ». Une réintégration totale de la France dans l'Otan ne lui paraît pas judicieuse même si elle est souhaitée « par une partie des élites politiques et économiques ».



Villepin, l'esprit de cour et les « cire pompes »



Dominique de Villepin (photo), a mis en garde Nicolas Sarkozy, hier, contre « l'esprit de cour qui galope ». « On confond parfois le pouvoir et la gloire », a-t-il dit sur *France Inter*, avant d'ajouter: « Ce n'est pas quand vous êtes entouré de bœuf-ouï-oui, de cire-pompes et de courtisans que vous faites avancer un pays ». L'ancien Premier ministre a défini « l'esprit de cour » comme « un virus dangereux. La cour, c'est cette incapacité à se remplir de l'objectif pour exprimer le contentement permanent de celui qui le fait et le met en scène », a-t-il ajouté, en invitant « à voir et revoir » *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière. Dominique de Villepin s'est dit « sidéré » par la lecture du livre de Yasmina Reza sur Nicolas Sarkozy. « Le pouvoir n'est pas fait pour être ainsi consacré, il est fait pour rendre des comptes ».